

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018 À 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 25 octobre 2018 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI – Jean TISSOT – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Nathalie POINGT – Christian GIRARDET – Émilie BUTHION – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND

Absent excusé : /

Absents : Richard VALAT – Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Émilie BUTHION

Pour démarrer la séance de ce conseil municipal, monsieur Bernard Louis, Maire, tient à remercier les élus qui étaient présents le mardi 30 octobre 2018, pour l'ouverture des offres concernant le marché de construction du bâtiment pour les services techniques de la commune.

Il demande ensuite à l'assemblée s'il y a des remarques à formuler sur les comptes-rendus des conseils municipaux des : 5 mars 2018, 29 mars 2018, 2 mai 2018, 18 juin 2018 et 30 août 2018. En effet, ces comptes-rendus ont été transmis à tous les élus pour relecture. À la majorité (15 voix pour – 1 abstention), ces comptes-rendus sont adoptés.

DÉLIBÉRATION N° 2018-042**CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le maire expose que, de par sa proximité avec l'agglomération lyonnaise, la commune de Villette-de-Vienne est en constante évolution et attire une population toujours de plus en plus nombreuse.

Ainsi, depuis 3 ans, des projets immobiliers privés, logements collectifs, ont été achevés en centre village : rue de l'Église et chemin des Vignes. Un projet devrait démarrer prochainement route de Marennes, en face de la mairie. Toutes ces constructions représenteront plus d'une centaine de logements créés. Les ventes de terrains ont aussi permis la construction de maisons individuelles.

La commune souhaite donc poursuivre le renouvellement urbain en développant un équipement public communal.

En effet, compte tenu de l'augmentation de la population, l'activité des services techniques municipaux a augmenté de façon exponentielle ces dernières années. La création de nouveaux locaux techniques s'est avérée indispensable, les anciens ne répondant plus aux normes réglementaires : très vétustes, non chauffés et amiantés.

La faisabilité de ce projet a été étudiée avec monsieur Vauthier, programmiste, du cabinet Iseramo. Deux options avaient été envisagées : la rénovation des anciens locaux ou la construction d'un nouveau bâtiment.

Après études, le choix s'est porté sur une construction nouvelle (dans l'angle, dans le prolongement de la maison des associations) et sur la démolition d'un ancien bâtiment (propriété communale).

- Il s'agissait de créer des locaux adaptés et organisés de façon rationnelle :
 - Création d'un atelier :
 - Atelier principal
 - Local annexe (peinture, soudure ...)
 - Création d'un lieu de stockage couvert :
 - Matériel entretien espaces verts (tondeuse, débroussailleuse, souffleur feuilles, tronçonneuse ...), outillages divers, panneaux signalisations, illuminations, sel de déneigement ...
 - Véhicules : à ce jour la commune possède 4 véhicules : 2 camions, un utilitaire ainsi qu'une voiture
 - Création d'un lieu de stockage extérieur :
 - Sable, terre, gravier ...

De plus, ce projet mené par la municipalité répondait au besoin urgent de proposer des installations fonctionnelles pour le personnel des services techniques (vestiaires, salles de repos, sanitaires), conformément à la réglementation en vigueur en matière de droit du travail. A ce jour 3 agents sont employés par la commune.

- La commune de Villette de Vienne fait partie du territoire TEPOS (Territoire à Energie POSitive) de Vienne Condrieu Agglomération. Elle a souhaité que son projet se fasse dans le respect de la démarche HQE, des objectifs énergétiques et environnementaux :
 - favoriser l'usage et le développement des énergies renouvelables : une installation de panneaux solaires en toiture a été prévue par le cabinet Iseramo. Reste à étudier sa mise en œuvre.
 - utiliser des matériaux à faible énergie carbone,
 - favoriser un niveau énergétique minimum pour le volume chauffé (espace du personnel, atelier), niveau réglementaire suivant la RT 2012 ; le volume du hangar de stockage n'est pas chauffé. Il sera isolé et tenu hors gel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide les travaux de construction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques communaux suivant les préconisations exposées ci-dessus et les montants présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- autorise monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la constitution de dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires : Etat, Conseil Départemental de l'Isère, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Vienne Condrieu Agglomération ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2018-043**MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORS INTERSECTION : RD 36 - CHEMIN DE L'OIE - CHEMIN DES VERNETTES**

Monsieur le maire rappelle que la commune de Villette-de-Vienne est traversée d'Est en Ouest par la Route Départementale n° 36.

De très nombreux automobilistes empruntent quotidiennement cette route, sans respecter la signalisation et les limitations de vitesse.

Sur cette départementale, une zone en agglomération est particulièrement accidentogène : point d'intersection de cette départementale n° 36 avec 2 voies communales : le chemin des Vernettes et le chemin de l'Oie sur lesquelles la vitesse des véhicules est également excessive.

Garants de la sécurité des administrés, monsieur le maire et le conseil municipal sont sensibles à ces problèmes d'incivilités routières.

Par conséquent, des solutions ont été mises en place dans le but de réduire ces risques d'accidents ;

En effet, afin de ralentir les véhicules, un radar pédagogique mobile a été laissé en place pendant de nombreux mois chemin de l'Oie signalant aux automobilistes le danger en cas de dépassement des 50 km/h autorisés.

Ce même radar pédagogique mobile est actuellement installé sur la départementale n° 36 (à proximité du bar-restaurant) signalant aux automobilistes le danger en cas de dépassement des 50 km/h autorisés.

Après concertation avec les services techniques de Vienne Condrieu Agglomération et du Conseil Départemental de l'Isère, il apparaît que la mise en place de feux tricolores pourrait être une solution pérenne permettant de réduire la vitesse des automobilistes sur la départementale n° 36, sur le chemin des Vernettes, sur le chemin de l'Oie et ainsi de sécuriser ce secteur.

Un devis a été établi auprès de la société Serpollet pour l'installation de 4 feux tricolores :

- 2 sur la départementale n° 36 : 1 dans chaque sens de circulation,
- 1 sur le chemin des Vernettes : en direction de la route départementale n° 36,
- 1 sur le chemin de l'Oie : en direction de la route départementale n° 36.

Ces quatre feux installés sur ces voiries seront dit « *intelligents* » : outre leur fonction de gérer et sécuriser les échanges de flux de véhicules au carrefour :

- les conducteurs empruntant la route départementale n° 36 verront le feu passer du vert au rouge si la vitesse de 50 km/h n'est pas respectée.
- sur les chemins de l'Oie et des Vernettes : le feu sera continuellement rouge sauf si la présence d'un véhicule est détectée : le feu passera alors au vert.

Le montant total des travaux s'élève à 33 192,00 € HT, comprenant le devis de la société Serpollet et le raccordement au réseau électrique par Enedis.

Un débat s'instaure entre tous les élus sur la pertinence de l'installation de ces feux. Effectivement, l'installation de feux est toujours synonyme de désagrèments pour les automobilistes.

Cependant, pour monsieur le maire et Michel FOUILLEUX, 1^{er} adjoint, c'est la seule solution pour faire ralentir et stopper les véhicules avant qu'un drame ne survienne et que la responsabilité de la commune ne soit engagée.

Les panneaux et signalisations sont souvent ignorés, comme le démontre le non-respect du sens interdit mis récemment en place rue de l'Église.

Pour monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, c'est également un problème de budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide la réalisation des travaux nécessaires à la mise en place de feux tricolores au carrefour RD n° 36 – chemin de l'Oie – chemin des Vernettes pour le montant ci-dessus mentionné ;
- autorise monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la constitution de dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires : Conseil Départemental de l'Isère, Vienne Condrieu Agglomération ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité : 14 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention.

DÉLIBÉRATION N° 2018-044

LOCATION DE L'ÉTANG COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2017-037 du 11 octobre 2017 relative à la location de l'étang communal situé chemin des Vernes.

En effet, suite à l'acquisition de cet étang le 9 NOVEMBRE 2016, cette délibération avait validé la signature d'un nouveau bail de location, avec l'association de pêche « *La pêche à Chaponnay* », qui par ailleurs louait déjà l'étang à l'ancien propriétaire.

Ce bail de location avait été signé pour la période du 12 novembre 2017 au 11 novembre 2018.

Aucune décision n'a encore été prise par le conseil municipal concernant les futurs aménagements de ce site.

Dans cette attente, monsieur le maire propose que la commune re-signe ce bail pour une période d'une année allant du 12 novembre 2018 au 11 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la location de l'étang situé chemin des Vernes à l'association de pêche « *La pêche à Chaponnay* » ;
- précise que le bail de location sera établi à compter du 12 novembre 2018. Il prendra fin le 11 novembre 2019 ;
- fixe à 1 680,00 € le montant du loyer pour la période allant du 12 novembre 2018 au 11 novembre 2019 ;
- autorise monsieur le maire à signer ledit bail ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

Monsieur Jean COLIN, conseiller municipal délégué, précise que les étudiants du lycée agricole Agrotec vont continuer le travail qui avait été initié pendant l'année scolaire 2017-2018. En effet, dans le cadre d'un projet d'examen de fin d'année, ils avaient proposé de mener une étude sur les aménagements possibles de cet étang communal.

Monsieur le maire indique également que l'appel lancé à la population villettoise sur le bulletin municipal pour la création d'une association de pêche villettoise n'a eu aucun retour. Aucune personne ne s'est manifestée pour créer cette association.

DÉLIBÉRATION N° 2018-045

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL 2018

Monsieur le maire expose que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

En effet, les travaux relatifs au changement de la chaudière de l'église inondée par l'orage du jeudi 7 juin 2018 n'avaient pas évidemment été prévus au budget 2018.

Monsieur le maire signale également que concernant ce sinistre, compte tenu de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, l'assurance de la commune (Groupama) a fait parvenir à la commune un chèque de 21 940,20 € pour réparation du préjudice.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 6228 : Divers | 55 000.00 € | | | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 55 000.00 € | | | |
| D 023 : Virement section investissement | | 55 000.00 € | | |
| TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis. | | 55 000.00 € | | |
| Total | 55 000.00 € | 55 000.00 € | | |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 21318 : Autres bâtiments publics | | 55 000.00 € | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 55 000.00 € | | |
| R 021 : Virement de la section de fonct | | | | 55 000.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct. | | | | 55 000.00 € |
| Total | | 55 000.00 € | | 55 000.00 € |
| Total Général | | 55 000.00 € | | 55 000.00 € |

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2018-046

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2017-040 DU 17/10/2017

TRAVAUX SÉDI : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CHEMIN DE L'OIE

Monsieur le maire explique que suite à la demande de la commune, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SÉDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune de
VILLETTE-DE-VIENNE**

Affaire n° 17-001-558

Enfouissement Chemin de l'Oie

SÉDI - TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 155 308 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 128 893 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **26 415 €**

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SÉDI.

Le conseil municipal, entendu cet exposé :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **155 308 €**

Financements externes : **128 893 €**

Participation prévisionnelle : 26 415 €

(frais SÉDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SÉDI à partir du décompte final

de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **26 415 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

SÉDI - TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 59 340 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 14 330 €

La participation aux frais du SÉDI s'élève à : 1 484 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **43 526 €**

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,

Le conseil municipal, entendu cet exposé

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

| | |
|--|-----------------|
| Prix de revient prévisionnel : | 59 340 € |
| Financements externes : | 14 330 € |
| Participation prévisionnelle : | 45 010 € |
| <i>(frais SÉDI + contribution aux investissements)</i> | |

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SÉDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **43 526 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Ces travaux sont indispensables et vont régler les problèmes de coupures de courant chemin de l'Oie provoquées par le mauvais état des câbles aériens.

Voté à la majorité : 15 voix pour – 1 voix contre.

DÉLIBÉRATION N° 2018-047

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2017-042 DU 17/10/2017

TRAVAUX SÉDI : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CHEMIN DE LA BONNETIÈRE

Monsieur le maire explique que suite à la demande de la commune, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SÉDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints intitulés :

Commune
VILLETTE DE VIENNE
Affaire n° 17-004-558
Enfouissement Chemin de la Bonnetière

SÉDI - TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | |
|---|----------|
| - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 68 179 € |
| - le montant total des financements externes s'élève à : | 61 055 € |
| - la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : | 7 124 € |

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SÉDI.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

| | |
|--|----------------|
| Prix de revient prévisionnel : | 68 179 € |
| Financements externes : | 61 055 € |
| Participation prévisionnelle : | 7 124 € |
| <i>(frais SÉDI + contribution aux investissements)</i> | |

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SÉDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **7 124 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

SÉDI - TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | |
|---|----------|
| - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 17 069 € |
| - le montant total des financements externes s'élève à : | 2 800 € |
| - la participation aux frais du SÉDI s'élève à : | 745 € |
| la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : | 13 524 € |

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SÉDI.

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

| | |
|--|-----------------|
| Prix de revient prévisionnel : | 17 069 € |
| Financements externes : | 2 800 € |
| Participation prévisionnelle : | 14 269 € |
| <i>(frais SÉDI + contribution aux investissements)</i> | |

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SÉDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **13 524 €**
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Voté à la majorité : 15 voix pour – 1 voix contre.

DÉLIBÉRATION N° 2018-048

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION L'ÉCHO DE LA SÉVENNE

Monsieur le maire explique que par décisions de la commission associations et du conseil municipal suivant la délibération du conseil municipal du 5 mars 2018, eu égard à son activité, la commune continue de soutenir l'association *l'Écho de la Sévenne*. En effet, cette fanfare intercommunale répond toujours présente pour animer en musique les commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 organisées sur la commune de Villette-de-Vienne. Par conséquent, chaque année, une subvention lui est attribuée. Pour l'année 2018, les subventions communales ont été votées lors du conseil municipal du 30 août 2018. Cependant, suite à une erreur matérielle, l'association *l'Écho de la Sévenne* ne figurait pas dans le tableau des attributaires. Il est donc proposé de régulariser cette erreur et de verser une subvention à cette association pour cette année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide le versement d'une subvention, au titre de l'année 2018, d'un montant de 250,00 € à l'association *l'Écho de la Sévenne* ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité : 15 voix pour – 1 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

🔗 Ecole

Monsieur le maire indique que le lundi 12 novembre 2018 une grève de l'éducation nationale est programmée. Tous les enseignants de l'école du Verger seront grévistes. La commune va donc assurer le service minimum d'accueil des enfants. Un sondage a été adressé par mail à tous les parents afin d'évaluer le nombre d'enfants qui seront présents ce jour à l'école et aux services périscolaires (cantine et garderie). Les élèves seront surveillés toute la journée par le personnel communal.

🔗 Commémoration du 11 novembre 1918

Monsieur le maire rappelle que la commémoration du centenaire de l'armistice 1918 aura lieu dimanche. Comme chaque année, à l'issue de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, la commune invite les anciens combattants au restaurant avec la présence de 2 élus du conseil municipal. Pour cette année, Messieurs Jean COLIN et Christian GIRARDET, conseillers municipaux, participeront à ce repas qui aura lieu au restaurant « Ô Cévennes ».

Monsieur Christian GIRARDET a prévu cette année de refaire dans la salle polyvalente, l'exposition sur la grande guerre, exposition qui remporte toujours un vif succès.

Suivant les consignes gouvernementales, pour la célébration de ce centenaire, monsieur le maire indique qu'il faudra faire sonner les cloches à la volée à 11h00 pendant 11 minutes.

Monsieur Christian GIRARDET précise qu'il a demandé à la fanfare « l'Écho de la Sévenne » de jouer « *le cessez le feu* ».

🔗 Courriers divers

- Un courrier a été adressé aux riverains du chemin des Vignes afin de les informer des travaux de remise en état de la voirie et d'enrochement qui avaient été exécutés suite aux intempéries du 7 juin 2018.

- Concernant l'utilisation du parking privé des médecins, un courrier a également été adressé aux riverains de la rue de l'Église. En effet, les médecins avaient signalé à la mairie que suite aux travaux de réaménagement de la rue de l'Église, leurs places de parking réservées à leurs patients étaient souvent occupées.

Il est précisé que les travaux de marquage de la chaussée et la pose des panneaux de signalisation rue de l'Église vont être réalisés Mardi 13 novembre 2018. Une information sera distribuée aux riverains pour interdire le stationnement des véhicules à partir de 8h00.

- ADVIVO a signalé à la commune qu'un logement allait se libérer dans la résidence « *Les Hauts de Villette* ». La commune doit donc proposer des candidats.

- Par courrier en date du 8 octobre 2018, les membres de l'association « *Micro club de la Séverne* » ont remercié l'ensemble du conseil municipal pour l'installation de volets roulants dans la salle informatique de la maison des associations.

🔗 **Syndicat Rivières des 4 vallées**

- Ce syndicat a informé ce jour monsieur le maire du prolongement de l'Alerte renforcée sécheresse pour les eaux superficielles et du maintien des eaux souterraines en Alerte sécheresse pour le territoire des Quatre Vallées jusqu'au 31 décembre 2018, conformément au communiqué de presse de la préfecture de l'Isère.

- Suivant son courrier du 7 septembre 2018, ce syndicat propose d'accompagner la commune et ses habitants lors de déclarations de prélèvement d'eau souterraine (puits).

🔗 **Urbanisme**

- Par courrier en date du 26 septembre 2018, Monsieur le maire indique que le promoteur privé European Homes, en charge de l'urbanisation des OA du centre village, a demandé à la commune la possibilité de ne pas livrer plus de 30 logements par an compte tenu des contraintes commerciales et d'organisation du chantier, notamment pour les VRD.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée de voter pour accepter ou non cette requête.

A la majorité (15 voix pour – 1 abstention), le conseil municipal valide la proposition d'European Homes.

Une réponse écrite sera faite à European Homes.

- **PC (Permis de Construire) et DP (Déclaration Préalable)**

- PC accordé : rue Neuve : construction d'une maison individuelle (sur le terrain vendu par la commune)
- PC accordé : chemin des Vignes : Aménagement d'un garage (12m²) et construction d'un garage en annexe
- PC accordé : rue de la Forge : demande de la commune : construction des ateliers techniques municipaux de la commune
- PC accordé : chemin de Simandres : Construction d'une maison individuelle + une piscine

- DP accordée : chemin de l'Oie : construction d'un abri jardin
- DP accordée : chemin du Verger : construction d'une cabane de jardin et d'une piscine hors sol

🔗 **Sécurité**

- Sous l'égide du Préfet de l'Isère, GRDF et ses partenaires informent de la mise en place de servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

- La SPMR a fait parvenir en mairie le compte-rendu d'un exercice POI (Plan d'Opération Interne) qui s'est déroulé le 5 avril 2018.

🔗 **Demandes de subventions diverses**

Comme chaque année, la commune a réceptionné des demandes de subventions diverses :

- Sauveteurs secouristes du pays viennois,
- DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation nationale),
- AFMTÉLÉTHON.

🔗 **Vienne Condrieu Agglomération**

- L'agglomération va bénéficier pour la 2^e année consécutive du dispositif CIVIGAZ. Initiée par FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), cette démarche permet à de jeunes volontaires en service civique d'aller à la rencontre des habitants du territoire pour les sensibiliser aux économies d'énergie et à la sécurité gaz à l'intérieur des logements.

La démarche sera suivie pendant 7 mois par un comité de pilotage composé des partenaires : Vienne Condrieu Agglomération, GRDF, les bailleurs sociaux ainsi qu'un représentant de chaque commune (élu ou technicien).

Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, se propose pour représenter la commune de Villette-de-Vienne au sein de ce comité de pilotage.

- Le tracé de la Grande Traversée du Rhône à VTT a été approuvé par le conseil communautaire.

- Les rapports d'activité 2017 ont été réceptionnés en mairie : Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, L'VA Vienne Mobilités, SISEC (Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Station d'Épuration à Chasse), SYSTEPUR (Syndicat mixte pour l'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération viennoise), Conseil de Développement de Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de Communes de la Région de Condrieu, Prix et Qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu, Base Nautique de Condrieu-Les Roches.

Tous ces rapports sont à disposition des élus et des administrés.

🔗 **Ambroisie**

Suite à la fin de la campagne annuelle de lutte contre l'ambroisie, la réunion des référents ambroisie a eu lieu. Un bilan a été établi. Comme les autres années, le principal problème reste celui des terres cultivées par les agriculteurs, surtout en cas de parcelles bio qui ne peuvent pas être traitées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de lutte contre l'ambroisie sur les bords de routes communales des actions de végétalisation sont prévues sur les zones fortement infestées par l'ambroisie ou sur des secteurs où le couvert végétal est peu dense.

Cette année, une intervention est prévue à Villette de Vienne sur le Chemin des Juvendières. Elle devrait se dérouler au cours du mois de novembre.

🔗 **Syndicats intercommunaux**

- Monsieur le maire indique qu'il a participé à des réunions relatives à la reprise des piscines de Villette-de-Vienne et de Loire par Vienne Condrieu Agglomération. En effet, ces piscines sont actuellement gérées par des syndicats intercommunaux.

Des études ont été menées notamment sur les incidences financières de cette reprise pour les communes de faisant pas partie du territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Les résultats de ces études devraient être connus avant fin 2018, pour une reprise éventuelle au 1^{er} janvier 2020.

Concernant la piscine de Villette-de-Vienne, suite à l'incendie de juin 2016, la partie détruite (sauna) n'a pas encore été reconstruite. L'assurance de la piscine qui a prévu un montant d'indemnisation a donné son accord pour repousser la date d'échéance pour la réalisation des travaux.

Reste à décider de quelle manière va se refaire cette construction : reconstruction des murs sans l'aménagement intérieur qui pourrait se faire dans un deuxième temps ?

La reprise des piscines intervient dans le cadre de la réglementation en vigueur prévoyant à terme la suppression de tous les syndicats intercommunaux.

Dans ce contexte, le syndicat intercommunal des eaux du nord de Vienne (eau potable) sera dissous au 1^{er} janvier 2020 avec le transfert de la compétence gestion de l'eau potable à Vienne Condrieu Agglomération.

🔗 Divers

- Madame Isabelle DEPREUX, adjointe, donne rendez-vous à 8h30, ce dimanche 11 novembre aux élus qui seront disponibles pour préparer la salle polyvalente où se tiendra le vin d'honneur servi à la population à l'issue de la cérémonie de commémoration.

- Madame Cathy GARCIA-EBOLI, conseillère municipale, signale qu'il y a souvent une forte odeur d'hydrocarbures qui se dégage à certains endroits de la commune. Monsieur le maire va contacter la SPMR afin d'en connaître les raisons.

🔗 Environnement

- Monsieur Jean COLIN, conseiller municipal délégué, explique qu'une réunion de la commission communale environnement a eu lieu le 4 octobre 2018 :

- l'aménagement paysager des abords de la mairie entre dans sa seconde phase ; les 3 massifs côté sud-est ont été enlevés par l'entreprise Gayvallet paysages de Vilette-de-Vienne, pour un montant de 780.00 € TTC. De nouvelles plantations seront mises en place.
- Un arbre gênant la visibilité au rond point vers Intermarché Contact doit être taillé.
- il faudra également procéder à la taille de la peupleraie.

- Monsieur Christian GIRARDET signale qu'il faudra dégager les branches du bas ou même arracher un sapin qui gêne la visibilité à proximité du cimetière.

- l'ONF (Office National des Forêts) qui gère la forêt communale a proposé à la vente 680 à 700 m³ de bois (épicéas). L'entreprise ROLLAND a fait l'offre la plus intéressante : 16 000.00 €, dont environ 13 000.00 € nets pour la commune.

À l'avenir, les nombreux douglas présents dans la forêt communale devraient rapporter davantage. En effet, ces arbres plantés entre 1965 et 1968 arrivent à maturité (au bout d'environ 60 ans).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 10 décembre 2018 à 19h00.

| Nom Prénom | Absent | Procuration | Signature | Nom Prénom | Absent | Procuration | Signature |
|--------------------|--------|-------------|-----------|--------------------|----------|-------------|---|
| Bernard LOUIS | | | | Nathalie POINGT | | | |
| Éliane LAFAYE | | | | Christian GIRARDET | | | |
| Michel FOUILLEUX | | | | Émile BUTHION | | | |
| Isabelle DÉPREUX | | | | Richard VALAT | XXXXXXXX | |  |
| Éric TARTAVEL | | | | Véronique GRILLET | | | |
| Cathy GARCIA-ÉBOLI | | | | Olivier LAURENT | | | |
| Jean TISSOT | | | | Géraldine GUINAND | | | |
| Virginie COUCHOUD | | | | Brice SAINVOIRIN | XXXXXXXX | |  |
| Jean COLIN | | | | | | | |
| Sylvie LE PRADO | | | | | | | |